

## APPEL A CANDIDATURE éducation prioritaire enseignant référent en collège

1 poste collège Jean Moulin Marseille 15<sup>ème</sup> arrondissement

**CONDITION D'ACCES** : enseignant titulaire du 1<sup>er</sup> degré, service horaire 21 heures

Une expérience des publics difficiles et une expérience de terrain témoignant d'un investissement en faveur de la réussite des élèves sont indispensables :

- Avoir une attitude réflexive sur sa pratique et proposer des réajustements
- Capacité à mobiliser et à fédérer

### Division des Personnels

Bureau des actes collectifs  
28-34 Bd Charles Nédélec  
13231 MARSEILLE  
cedex

### Deux tiers temps en collège

- service d'enseignement essentiellement en 6ème
- encadrement et accompagnement d'élèves en très grande difficulté
- participation à l'élaboration et la mise en œuvre des PPRE

### Un tiers temps

- Poursuite et perfectionnement dans la liaison premier et second degré
- Co-intervention en école

La répartition horaire hebdomadaire entre les différentes missions est de la responsabilité du chef d'établissement

### MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidatures, comportant une lettre de motivation , un curriculum vitæ et copie du dernier rapport d'Inspection sont à adresser dès maintenant et  
**avant le 20 juin 2014 au soir,**

- par la voie hiérarchique, à l'Inspection Académique à l'attention de Mme Buisson cellule « politiques interministérielles »

- un exemplaire sera adressé directement par courrier électronique :  
[ce.dp13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dp13@ac-aix-marseille.fr) ; et  
[dominique.duperray@ac-aix-marseille.fr](mailto:dominique.duperray@ac-aix-marseille.fr) .

Une commission d'entretien se tiendra le 25 juin 2014 à la Direction Académique

L'heure de passage sera communiquée par courrier électronique au candidat.

A compétences égales, priorité sera donnée à un candidat relevant d'une procédure légale de reclassement.